



A l'attention de Mme M. Guillou
Directrice Générale de l'INRA
147, rue de l'université
75338 Paris Cedex 07

N. Réf. : 03-72 BN/ER

Objet : retenues pour faits de grève

St-Cyr l'École, le 6 octobre 2003

Madame la Directrice Générale,

Nous entendons revenir à nouveau sur la question des retenues pour faits de grève en Mai-Juin 2003. Comme vous le savez, les personnels de toutes catégories de l'INRA ont largement manifesté leur opposition au plan Fillon de réforme des retraites, notamment au-travers de plus de 5000 journées de grève comptabilisées au plan national lors de cette période. Pour notre part, nous estimons que les agents ont été contraints à la grève par les mesures annoncées par le gouvernement, d'où notre exigence exprimée lors du CTP du 4 Juillet de négocier le nombre de journées finalement décomptées. Lors de ce CTP, nous vous avons aussi alerté, rejoints en cela par les deux autres syndicats nationaux, sur un certain nombre de points préoccupants concernant la pratique de l'Administration INRA en la matière :

- L'existence de disparités dans le décompte effectif des grévistes entre centres comme entre services d'un même centre ;
- L'impossibilité pour un agent de comprendre à la lecture de sa feuille de paye quels étaient les jours qui lui étaient réellement retenus et donc de pouvoir, le cas échéant, contester ce décompte ;
- L'existence possible d'erreurs, voire le transfert d'autres problèmes sur le compte de la grève, lorsque certains jours un ou deux agents ont été décomptés grévistes au niveau de tout l'INRA ;
- Les difficultés prévisibles pour les agents ayant fait plus de 8 jours de grève dès lors que vous aviez annoncé retirer 2 jours par mois de Juillet à Septembre et tout le reste en Octobre.

Nous sommes ré-intervenues sur ces questions lors du CTP du 19 Septembre d'autant plus qu'entre-temps des erreurs manifestes avaient été relevées par les agents de certains centres comme Versailles. Mais aucune autre décision n'a été prise ce jour-là et les problèmes évoqués restent entiers.

La CGT-INRA vous demande donc par la présente lettre :

- 1- de transmettre par lettre individuelle à chaque agent concerné la liste exacte des jours qui ont été retenus. Nous sommes conscients du surcroît de travail demandé ainsi à vos services, mais cela nous semble, à l'ère du « management », le minimum de la démocratie dont chaque agent doit pouvoir bénéficier.
- 2- d'avertir tous les agents concernés sur le nombre de jours restants individuellement à prélever et d'engager avec les syndicats une réelle négociation sur l'ensemble des cas posant problèmes (erreurs possibles-cf. ci-dessus ; difficultés financières des agents...).

Nous décidons de communiquer cette lettre à tous les agents INRA, en vous demandant de rajouter ce point à l'ordre du jour du prochain CTP du 16 Octobre.

Veuillez agréer, Madame la Directrice Générale, l'assurance de nos salutations syndicalistes.

Alain Pointillart et Alain Roques
Membres du Bureau National C.G.T.-INRA